



ACTUALITÉ

Pouvoir d'achat : la plongée



MONDES UNIVERSITAIRES

PRAG : une rencontre avec la CPU



INTERNATIONAL

Non à la guerre impérialiste



ENTRETIEN

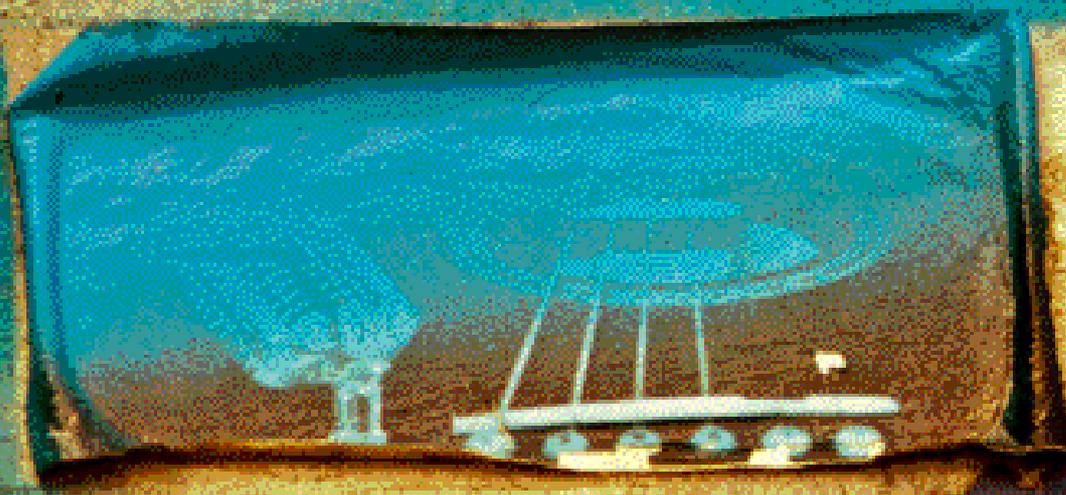
Emmanuel Ethis

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 595 MAI 2011

e s n e s u p

DOSSIER

Nanterre 2011, au cœur du congrès



Solidarité
Proximité
Confiance
Engagement



casden



BANQUE POPULAIRE

La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité et donne à tous les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions. Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.

Le CNU : un enjeu crucial...

→ par Stéphane Tassel,
secrétaire général du SNESUP-FSU

Nos listes au Conseil national des universités (CNU) sont connues. Crucial pour le SNESUP, ce scrutin l'est autant pour le service public d'enseignement supérieur. Est en jeu ce qui fonde la gestion collégiale et démocratique des carrières des enseignants chercheurs, et structure la recherche dans la diversité de disciplines en constante évolution. Est-il nécessaire de rappeler les menaces qui pèsent sur le CNU, certaines disciplines, en particulier les SHS... ?



Stéphane Tassel
secrétaire général

La collégialité et la démocratie universitaire sont fragilisées par les processus d'évaluation et de sélection opaques et arbitraires, le poids d'experts nommés ou autoproclamés, les pouvoirs démesurés octroyés aux présidents d'universités. Une coupure s'agrandit entre ceux qui enseignent et font la recherche et ceux qui se pensent investis d'un pouvoir de plus en plus technocratique. Le ministère veut renforcer le poids dans les évaluations et les pouvoirs arbitraires de l'AERES et multiplie les obstacles dans le processus d'élection du CNU : procédures bâclées, revirement de position, délais

intenable, application HELIOS improvisée au mépris des collègues...

Pendant que certains tergiversent sur le bien fondé d'une rupture avec le « pacte pour la recherche », la loi LRU, l'ANR... que nous estimons urgente, la communauté universitaire attend des réponses, des engagements précis, et ce dès avant 2012.

La gestion démocratique et collégiale des carrières des enseignants, le rôle du CNU... font partie intégrante des revendications portées en 2009. Nous n'entendons pas voir nos luttes balayées ou dévoyées.

Cette campagne des élections CNU est inédite... Outre son ampleur, le nombre de listes et de candidats présentés, elle est marquée par la nouvelle mission d'évaluation individuelle confiée au CNU, qui engage nos élus à faire barrage aux risques de modulation de services. Pour protéger les collègues, promouvoir les solidarités et refuser l'exclusion de quiconque, l'articulation de cette campagne avec les actions dans les établissements est essentielle.

L'implication de chacun de nous est décisive !

ACTUALITÉ 4

- **Nomination du recteur de Reims : mélange des genres**
- **Merci Gérard**
- **Comité de suivi de licence : le suivisme du président**
- **Admission post-bac : moins d'orientation, plus de concurrence**
- **La descente aux enfers de la formation des enseignants**
- **Baccalauréat-enseignement supérieur : liaisons dangereuses ?**
- **Délit de « recherche insuffisante » : heureux dénouement au CNESER**

DOSSIER 9

Nanterre 2011, au cœur du congrès

Lorsque le 8 avril au soir, notre congrès s'est refermé, beaucoup ont pu en profiter pour souffler l'espace d'un week-end, avant de continuer le travail sur les listes CNU.

Son organisation n'a pas été facile. Malgré des conditions d'organisation matérielles difficiles (changement d'amphi toutes les demi-journées, absence de vidéo-projecteur...), et des problèmes de timing compliqués qui ont conduit à un manque cruel de temps le vendredi pour pouvoir examiner toutes les contributions, les échanges ont été nourris et constructifs. [...]



© Didier Chamma

MÉTIER 16

- **Recrutement frelaté ? Ne vous laissez pas intoxiquer**
- **Pouvoir d'achat : la plongée**

MONDES UNIVERSITAIRES 17

- **Autour du programme du PS pour 2012**
- **Une rencontre avec la CPU**
- **Notes de lecture**

INTERNATIONAL 19

- **Solidarité avec les peuples qui veulent briser leurs chaînes**
- **Séminaire syndical international du 5 avril**
- **Contre-G8 Éducation Recherche à Dijon**

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 21

ENTRETIEN 22

- **avec Emmanuel Ethis**

CULTURE 23

- **Découvrir Gerald Allan Cohen (1941-2009)**



ÉPHÉMÉRIDE

31 MAI : Journée nationale d'actions à l'appel des Fédérations de fonctionnaires (CFDT - CFTC - CGC - CGT - FO - FSU - SOLIDAIRES - UNSA) **contre la politique d'austérité salariale** menée par le gouvernement à l'égard des agents publics

31 MAI : Conférence contre l'austérité, la dette illégitime, la régression sociale et les atteintes à la démocratie en Europe au Parlement Européen, à l'initiative de forces engagées dans le processus du Forum social européen en partenariat avec le groupe parlementaire GUE/NGL

31 MAI : Meeting de soutien pour la campagne « Un bateau pour Gaza » à la Bourse du Travail de Paris

2 JUIN : Date limite de dépôt informatique des listes pour les élections CNU

7 JUIN : Date limite de dépôt papier des listes pour les élections CNU

DU 7 AU 9 JUIN : 5^e congrès de Solidaires à Villefranche-sur-Saône (69)

DU 7 AU 10 JUIN : Congrès du SNICS à Martigues

8 JUIN : Réunion du secteur retraité(e)s

9 JUIN : Conseil Supérieur de l'Éducation

10 JUIN : Comité de suivi master

DU 11 AU 13 JUIN : 86^e congrès de la LDH à Reims

DU 11 AU 13 JUIN : Congrès de la FCPE à Vandoeuvre-les-Nancy

14 JUIN : Conseil Supérieur de la Fonction Publique avec à l'ordre du jour le projet de loi sur les agents non-titulaires

Nomination du recteur de Reims : mélange des genres

→ par Pierre Duhaucourt

Le SNESUP a déjà dénoncé le décret Lⁿ° 2010-889 du 29 juillet 2010 qui étend les dérogations à l'exigence d'une habilitation à diriger des recherches pour la nomination des recteurs. Ces dérogations concernent à la fois le niveau du contingent, – le doublant de 10 à 20 % –, et l'éventail du « vivier », – limité auparavant à de hauts fonctionnaires justifiant d'une expérience professionnelle de dix ans au moins dans le domaine de la formation, – et désormais élargi à d'anciens secrétaires généraux de ministères ou directeurs d'administration centrale ayant exercé ces fonctions pendant au moins trois ans.

Ce décret se situe dans la continuité de projets et de mesures tendant à mélanger les genres et à transformer des personnalités exerçant des responsabilités de service public en « managers » devant essentiellement rendre compte de leurs « performances » : ainsi le projet ancien mais resté dans les tiroirs de « professionnaliser » la fonction de président d'université en envisageant la possibilité qu'elle puisse être confiée à des énarques. Sous l'ère Sarkozy, on peut citer dans ce cadre l'incitation faite aux fonctionnaires du ministère de l'Intérieur à « faire du chiffre » et la nomination de l'ancien patron du Raid comme préfet de la Seine-Saint-Denis.

Dans le domaine universitaire, le décret précité doit être relié à la décision d'attribuer aux recteurs des « primes » de performance, mesurées à l'aune de leur activité pour mettre en œuvre la poli-

tique du gouvernement notamment en matière de RGPP. L'une comme l'autre de ces deux mesures ont suscité, malgré l'obligation de réserve, de vives protestations de la part notamment d'anciens recteurs. Loin de traduire un réflexe corporatiste, cette position s'appuie sur le fait que les recteurs – qui sont notamment vice-chanceliers des universités – doivent s'appuyer sur une connaissance et une expérience, qui ne s'improvisent pas, des problèmes scolaires et universitaires.

C'est d'ailleurs cette exigence que reconnaissent à leur manière les propos défensifs du premier « bénéficiaire » de cette mesure, M. Cabourdin – nommé en avril dernier à la tête de l'Académie de Reims, celle où le ministre Chatel a ses attaches – quand il justifie sa nomination par le fait que sa responsabilité antérieure de directeur de la PJJ (Prévention judiciaire de la jeunesse) lui a transmis « le virus de l'éducation » et l'a mis de plain-pied en contact avec les questions éducatives. ●



Merci Gérard

→ pour la rédaction, Alain Policar



© Didier Chamma

Après 15 ans à la tête de la rédaction du « bulletin » du SNESUP (dans sa version offset bicolore d'avant 2006), Gérard Lauton a nourri de son expérience le passage à la formule actuelle du Mensuel (avec Anne Mesliand et François Bouillon). Il a décidé de prendre du recul. L'histoire personnelle de Gérard se confond avec celle de nos publications. Ces dernières ont pu bénéficier de sa disponibilité, de sa connaissance du monde universitaire en particulier du côté des filières professionnelles, comme de son engagement aux côtés de tous ceux qui souffrent des politiques libérales bien au-delà du monde universitaire. Du travail accompli pour le rayonnement de notre syndicat, nous ne pouvons que lui être profondément reconnaissants. ●

le snesup

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SNESUP-FSU
78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10
Internet : www.snesup.fr

Directeur de la publication :
Guy Odent

Rédaction exécutive :
Thierry Astruc, Pierre Duhaucourt, Jean Fabbri,
Christophe Pébarthe, Alain Policar

Coordination des rédactions :
Thierry Astruc

Secrétariat des rédactions :
Latifa Rochdi

CPPAP : 0 III 507698 D 73

ISSN : 245 9663

Conception et réalisation :

C.A.G., Paris

Impression :
SIPE, 10 ter, rue J.-J. Rousseau, 91350 Grigny

Régie publicitaire :
Com d'habitude publicité,
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Illustration de couverture : © Didier Chamma

Le suivisme du président

→ par Claudine Kahane, Anliiese Nef et Christophe Pébarthe

Une vision caricaturale, aux antipodes des propositions du SNESUP, dans laquelle est absente toute réflexion sur l'articulation des contenus disciplinaires et de l'apport spécifique de l'adossement à la recherche avec les objectifs de la licence.

Suite à l'opération publicitaire « Nouvelle Licence » lancée par la ministre début 2011 (mensuel n° 593, p. 167), le Comité de suivi Licence⁽¹⁾, s'est réuni le 14 avril pour émettre avis et propositions dans la perspective d'une possible réécriture de l'arrêté de 2002 portant sur l'organisation de la licence.

Alors que ce comité fonctionne normalement sur le mode de l'échange et de la concertation, constatant l'impossibilité d'un consensus sur son projet, le président du comité a opéré un passage en force et choisi, arguant de l'urgence, de diffuser son texte à titre personnel.

Au-delà de l'alignement, stérile sinon servile, sur le calendrier précipité imposé par la ministre, ce document témoigne d'une vision de la licence déconnectée de la réalité et pilotée par le dogme de « l'employabilité » des diplômés, aux antipodes des propositions du SNESUP (mensuel n° 594, p. 16).

Loin de partir d'un constat étayé par différentes enquêtes (dont une du comité de suivi !) de la situation actuelle de la licence et du devenir de ses étudiants, permettant de dégager les problèmes à résoudre et de formuler des propositions concrètes pertinentes, le président du comité de suivi brosse au contraire le tableau caricatural et alarmiste d'une formation à la dérive (« nécessité de préciser les objectifs de la licence », « faire de la licence une formation lisible et attractive ») et ne menant à rien (« la licence doit devenir un niveau possible d'insertion professionnelle »).

En privilégiant un modèle unique de formation, qui seul aurait droit à être qualifié de « professionnel », les propositions du président du comité de suivi en viennent à accorder une importance prépondérante à cette vieille antienne du MEDEF qu'est le référentiel de compétences ; en revanche, toute réflexion, pourtant fondamentale, sur l'articulation des contenus disciplinaires et de l'apport spécifique de l'adossement à la recherche avec les objectifs de la licence, est totalement absente de ce texte.

Sur la base d'une vision tellement caricaturale de l'objectif des formations uni-

versitaires qu'elle prêterait à rire s'il ne s'agissait pas d'un enjeu majeur, « Faire en sorte que les diplômés de l'université deviennent des offreurs de compétences et non plus de simples demandeurs d'emploi », le texte détaille tout un arsenal de propositions, dont la pertinence ou l'efficacité ne sont aucunement étayées, visant à développer les compétences des étudiants (initiation à la gestion de projets, enseignement de la démarche qualité, connaissance de l'entreprise, portefeuille d'expériences et de compétences ...).

Bien entendu, il n'est de bon offreur de compétences qu'un étudiant ayant suivi un stage ! Ici, le président du comité de suivi licence semble soudainement découvrir un principe de réalité ; après avoir indiqué

plusieurs problèmes soulevés par la mise en œuvre, même « dans la mesure du possible », des stages en cours de cursus, dont « la capacité du monde académique et socio-économique à accueillir ces stagiaires », ne va-t-il pas jusqu'à proposer, pour les étudiants qui souhaitent une « insertion professionnelle immédiate » après la licence, un stage d'insertion, après l'obtention du diplôme, assorti d'une certification de qualification !

Plus généralement, les propositions contenues dans ce document sont déclinées sur le mode de l'obligation faite aux établissements, dans une logique de modèle unique des bonnes pratiques (« cette initiative devrait être généralisée et étendue », « le module projet personnel et professionnel doit figurer dans toutes les formations » ...). En revanche, l'auteur du texte fait l'impasse sur la question des moyens et préconise pêle-

mêle une diminution de la taille des groupes, une augmentation des volumes horaires, la répétition des semestres, des parcours personnalisés...

Et pour les collègues qui réussiraient en outre, toujours à moyens constants, à assurer l'évolution des méthodes pédagogiques, le suivi de stages, le contact avec les entreprises, la

formation à distance et le développement du volet international, une carotte est proposée : la perspective d'une prime d'excellence pédagogique et de la prise en compte de leur investissement pédagogique pour le passage MCF-PR. ●

(1) instance consultative constituée de différents représentants d'organisations syndicales et professionnelles principalement du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche.

▼
En privilégiant un modèle unique de formation, les propositions du président du comité de suivi accordent une importance prépondérante à cette vieille antienne du MEDEF qu'est le référentiel de compétences.
 ▲



ADMISSION POST-BAC

Moins d'orientation, plus de concurrence

→ par Marc Champesme

Le système APB met en œuvre la nouvelle politique gouvernementale consistant à dessaisir les professionnels de l'orientation et à accentuer la concurrence entre formations et entre universités.

Paris en application de l'article de la loi LRU rendant obligatoire pour chaque jeune souhaitant s'inscrire en premier cycle une « préinscription lui permettant de bénéficier du dispositif d'information et d'orientation dudit établissement, qui doit être établi en concertation avec les lycées », le système « Admission post-bac » (APB) en arrive cette année à sa troisième année de mise en œuvre. La clôture de la première phase de saisie des vœux le 20 mars dernier a une fois de plus été l'occasion d'une communication tapageuse de la ministre se félicitant du nombre très élevé de jeunes s'y étant inscrits. Étonnante autosatisfaction si l'on considère le caractère obligatoire de la procédure !

Si la présence sur un même site internet de la quasi-totalité des formations



ouvertes aux bacheliers peut être considérée comme un progrès pour les lycéens, on peine à trouver d'autres sujets de satisfaction à propos d'APB. En premier lieu, contrairement à l'objectif affirmé par la loi d'une amélioration du dispositif d'orientation, il s'agit, dans les faits, d'une réelle dégradation. En effet, la mise en œuvre d'APB acte la nouvelle politique gouvernementale concernant l'orientation des jeunes : celui du passage d'un service public d'orientation assuré par des professionnels spécifiquement formés pour cette mission – les conseillers d'orientation psychologues dont les effectifs diminuent fortement sous l'effet de la RGPP – à une orientation assurée par les enseignants, qui seraient ainsi supposés, sans y avoir été préparés, pouvoir appréhender les besoins des jeunes dans toute leur complexité et l'éventail complet de l'ensemble des formations. Avec APB, au lieu d'avoir un conseil sur l'ensemble des formations accessibles prenant en compte ses aspirations et son parcours scolaire, le lycéen se trouve confronté à une collection d'avis lapidaires émis dans des conditions et sur des critères très divers et sans aucune cohérence entre eux. À partir de ces avis il devra prendre tout au long du processus complexe des différentes phases d'APB de nombreuses décisions engageant fortement son avenir.

Autre caractéristique préoccupante d'APB, la mise en concurrence de l'ensemble des formations post-bac sans aucune hiérarchisation. Entre les formations universitaires, pour les licences par exemple, pour chaque mention de licence, le lycéen se trouve dans la situation de devoir choisir entre plusieurs dizaines de formations et dans bien des cas sans autre critère que l'image qu'il se fait des établissements ainsi mis en compétition. C'est alors, entre les universités, la course aux campagnes de communication pour gagner en notoriété.

Enfin, non content de mettre sur le même plan les établissements publics et privés et de conférer ainsi implicitement un label de qualité à ces derniers, le MESR⁽¹⁾ par l'intermédiaire d'APB cautionne des pratiques à la limite de la légalité ou franchement illégales. Il en est ainsi des établissements qui utilisent, en contradiction avec la loi, le terme « université » dans leur dénomination comme l'université catholique de l'Ouest ou l'université catholique de Lyon. De même le site APB met sur le même plan les licences universitaires et des licences mises en œuvre par des établissements privés qui utilisent abusivement de manière récurrente la procédure du jury rectoral pour délivrer leurs diplômes. ●

(1) Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

FDE

La descente aux enfers de la formation des enseignants → par Thierry Astruc, co-responsable du collectif Former des Enseignants, IUFM de l'académie de Nice

L'expérimentation hasardeuse voulue par le gouvernement pour cette année 2010-2011 a montré à tous ses conséquences inacceptables. Les remontées du terrain sont édifiantes, tant du point de vue des professeurs stagiaires, lauréats de la session 2010 que de celui des étudiants inscrits en Master et ayant passé les épreuves de la session 2011. Pour ces derniers, on ne peut qu'admirer leur courage et leur ténacité. Pris, après l'admissibilité, dans une tourmente incluant stages, mémoires, ini-

tiation à la recherche, examen et accessoirement préparations aux oraux, ils ont souvent eu l'impression d'à peine surnager. Et une grande partie d'entre eux est salariée.

L'association LMD-mastérisation a produit en certains endroits un résultat inattendu : des taux de réussite au M2 impressionnants, qui réjouiront Mme Péresse et ses indicateurs (et M. Chatel qui disposera ainsi d'un important vivier de précaires).

Depuis deux mois, les universités subis-

sent les assauts des rectorats qui leur proposent des « masters en alternance », avec beaucoup de pression. Pour le ministère, il s'agit avant tout de trouver des remplaçants. L'alternance envisagée relève plus dans la plupart des cas du compagnonnage (sans un appui sérieux sur les savoirs pertinents existants) que d'une formation professionnelle universitaire.

L'étudiant se verrait confier une classe en collège, toute l'année, encadré par un tuteur (professeur de collège), et rému-

né 34 euros de l'heure en tant que vacataire (pas de cotisation retraite), sans que des conditions soient *a priori* prévues en terme d'emploi du temps ou de relation avec la formation universitaire. Dans un premier temps ce dispositif serait réservé au M2, puis étendu au M1.

Ce n'est guère une surprise si c'est l'adossement à la recherche qui fait les frais de l'opération, et on peut y craindre d'y voir un présage funeste pour bien d'autres formations universitaires.

Dans le même temps, la formation continue des enseignants est, là où ce n'était pas encore le cas, retirée aux universités et confiée au service rectoral. Pour qu'un universitaire puisse y intervenir, il devra

être recruté en tant que vacataire (auto-risation de cumul d'emploi à la clé) et non comme simple contractuel. La cure d'amaigrissement des budgets des rectorats continue...

Et le calvaire, subi par les lauréats des concours 2010 ne fait que débiter. *« Il y a toute la question de la formation pratique, je pense qu'il ne faut pas avoir peur d'améliorer en permanence notre système »* disait M. Sarkozy lors de ses vœux au monde de la connaissance et de la culture.

Son message est bien passé : l'amélioration pour l'année de stage à venir consiste, dans beaucoup d'académies à ne plus envoyer les stagiaires suivre des formations à l'université – lesquelles

étaient en nombre de cas au moins partiellement prises sur le temps personnel des stagiaires. Ce seront désormais les services rectoraux qui seront mis à contribution, pour un compagnonnage intégral. L'article L. 625.1 du Code de l'éducation semble dès lors faire partie du passé, sans même avoir été abrogé par le législateur, et on est en droit de se demander comment, dans ces conditions, les futurs professeurs pourront acquérir les compétences du cahier des charges de la formation des enseignants et notamment la dixième, « se former et innover »...

Partout dans les académies des actions préparant la rentrée vont avoir lieu. Les formateurs s'y associeront. ●

BACCALAURÉAT-ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Liaisons dangereuses ?

→ par Roland Hubert, cosecrétaire général du SNES-FSU

Le baccalauréat reste le premier grade universitaire et ce principe est, pour le SNES et la FSU, un axe structurant de leur projet pour l'organisation de la scolarité obligatoire. Cependant, l'articulation entre second degré et supérieur pose de nombreux problèmes de diverses natures.

Les voies et séries diversifiées du lycée ont largement contribué à la démocratisation du lycée mais elles sont fortement marquées socialement et les usages sociaux de la diversification conduisent à des stratégies qui résistent depuis des années à toutes les tentatives de réforme des structures du lycée. Le choix, en fin de terminale, de la formation du supérieur est ainsi subordonnée à autant de facteurs sociaux (représentation des métiers et des branches professionnelles, autocensure dans les ambitions...) que matériels (coût des études, contrainte de l'éloignement de certaines formations, recherche d'une qualification rapidement ...) ou scolaires (perception de son niveau atteint, rapport aux disciplines...). Les tendances lourdes dans la répartition des nouveaux bacheliers dans le supérieur perdurent : inquiétude par rapport aux filières dont on perçoit mal un débouché qualifiant et une insertion professionnelle rapide avant plusieurs années, craintes des disciplines perçues comme ardues ou très « cumulatives », attrait de formations semblant plus ouvertes à des champs professionnels bénéficiant d'une image plus moderne...

Le travail avec les lycéens sur leurs représentations des formations, leur rapport aux études et la construction de leur ambition en termes de projet de vie et d'étude est rendu difficile par l'absence d'une véritable politique de développement de l'orientation scolaire basée sur des équipes dont les pivots seraient les conseillers d'orientations-psychologues (rappelons que depuis 2007, seul un CO-

Psy sur six partant à la retraite est remplacé !). Pire, la politique actuelle consiste, d'une part, à transférer l'essentiel de cette responsabilité dans les établissements aux enseignants en confon-

dant orientation et information et, d'autre part, à installer des formes d'externalisation du service public. Ce choix s'appuie sur le changement de paradigme installé par la loi d'orientation de 2005 et structurée par la théorisation d'une scolarité

organisée en deux temps : scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans pour la totalité d'une génération et regroupant premier degré et collège et construction d'un bloc allant de bac -3 à bac +3 pour 50 % des jeunes. La réforme des trois voies du lycée s'inscrit dans cette logique.

La rupture pédagogique doit être interrogée, le lycée d'aujourd'hui ne la préparant pas suffisamment. Interdisciplinarité, développement de l'autonomie dans le travail en sont des clés qu'il convient de développer, dans un cadre disciplinaire structurant et sans brûler les étapes. Et ce n'est pas le renvoi à l'accompagnement personnalisé installé par la diminution des horaires disciplinaires qui préparera mieux les élèves à l'activité intellectuelle de l'enseignement supérieur.

Meilleure connaissance réciproque des deux univers, articulation plus harmonieuse entre les voies du supérieur au lycée et Université devront être au cœur de la réflexion fédérale sur l'avenir du système éducatif. ●

▼
**La rupture pédagogique
doit être interrogée, le lycée
d'aujourd'hui ne la préparant
pas suffisamment**
▲



© Didier Chamma



© Didier Chamma

Nanterre 2011,

au cœur du congrès

→ Dossier coordonné
par Thierry Astruc

Lorsque le 8 avril au soir, notre congrès s'est refermé, beaucoup ont pu en profiter pour souffler l'espace d'un week-end, avant de continuer le travail sur les listes CNU. Son organisation n'a pas été facile. Malgré des conditions d'organisation matérielles difficiles (changement d'amphi toutes les demi-journées, absence de vidéo-projecteur...), et des problèmes de timing compliqués qui ont conduit à un manque cruel de temps le vendredi pour pouvoir examiner toutes les contributions, les échanges ont été nourris et constructifs. Vous trouverez dans les pages suivantes des extraits de l'intervention introductive du secrétaire général sortant, une double page reprenant la composition des nouvelles instances, avec le CR de la toute nouvelle commission administrative nationale qui a réélu nos secrétaire général et trésorier national, ainsi qu'un texte revenant sur un des moments forts de ce congrès : l'accueil de notre camarade tunisien, longuement ovationné. Vous trouverez aussi une page pour laquelle nous avons demandé aux personnels du siège et à Maurice Zattara d'évoquer les coulisses du congrès, avec la complicité de Didier Chamma. Enfin, nous avons donné la parole à chacune des tendances pour une expression sur ce congrès. Et les actes du Congrès sont joint à ce Mensuel, sous la forme d'un supplément 12 pages. Rendez-vous dans un an pour le congrès d'étude 2012.

Extraits^(*) de l'intervention du secrétaire général à l'ouverture du congrès

→ par Stéphane Tassel

Comment décrire la période que nous traversons, comme acteurs du service public d'enseignement supérieur et de recherche et comme citoyens ?

International : rien n'est écrit !

Historique, ce terme convient pour qualifier une période de profonds bouleversements. Qui aurait pu prévoir le soulèvement des peuples tunisien, égyptien, libyen, yéménite, syrien... contre des pouvoirs totalitaires courtisés, il y a peu, par nos gouvernants ? Les transitions vers plus de dignité, de liberté, de justice sociale et de démocratie sont difficiles mais cruciales. En Libye, les interventions militaires de la France, puis de l'OTAN, font craindre le dévoiement de la résolution de l'ONU au profit de logiques guerrières.

Dans le même temps, les conséquences du drame japonais dépassent les frontières, interrogent les choix effectués par les gouvernements successifs en matière énergétique et bousculent nos rapports au productivisme. Avons-nous tous bien pris la mesure des bouleversements géopolitiques à l'œuvre aux quatre coins du globe ? Les exigences de développement durable et de sécurité de populations de plus en plus soumises aux aléas climatiques, aux risques industriels, sont devenues impératives. Les solidarités et coopérations, nécessaires pour promouvoir un autre mode de développement, prennent tout leur sens. Tous ces événements se chargent de nous le rappeler : rien n'est écrit d'avance !

L'unité du service public en péril

Depuis quatre ans dans le prolongement du « pacte pour la recherche », la mise en œuvre de la loi LRU, l'individualisation des rémunérations, les pressions sur les universitaires et les scientifiques, le pilotage de la recherche et maintenant les EQUIPEX,



De toutes les luttes...

© Didier Chamma

LABEX et IDEX, liés au grand emprunt, font voler en éclats l'unité du service public. La confusion entre public et privé s'installe. Ces bouleversements changent en profondeur l'exercice de nos missions, remettent en question les raisons qui nous ont conduits à devenir universitaires : les libertés scientifiques et pédagogiques, la collégialité, la démocratie, le sens du service public.

La liste des cent LABEX et des sept IDEX vient d'être communiquée. Le gaspillage de dizaines de millions d'euros par des cabinets de conseil largement rémunérés est indécrot. À quel moment les instances des universités ont-elles délibéré de l'utilisation de tels montants qui auraient dû servir à la recherche, aux formations, aux étudiants ? Ce congrès doit être l'occasion d'interpeller les politiques, de bâtir un plan de bataille pour battre en brèche cette conception qui fait de la concurrence le seul vecteur d'efficacité. À quand un débat démocratique sur un aménagement équilibré de l'enseignement supérieur et de la recherche ?

La licence...

Démocratiser l'enseignement supérieur et la recherche suppose la proximité, facteur premier d'accès et de réussite des étudiants. Aussi sommes-nous porteurs d'une toute autre vision de la licence, à même de fournir aux jeunes les bases d'un savoir critique, de leur autonomie et de leur insertion sociale. Répondre à l'ensemble des besoins de formation, développer le lien enseignement/recherche, construire les cadres nationaux, intégrer la dimension professionnelle, ne pas renoncer au haut niveau disciplinaire, garantir les moyens pour l'ensemble des formations sont les grands principes.

La précarité... loi sur le dialogue social

L'explosion de la précarité caractérise l'enseignement supérieur et la recherche. 50 000 précaires, c'est le nombre que l'intersyndicale de l'ESR a identifié dans un travail collectif auquel le SNESUP a contribué. Cette situation est à rapprocher de la possibilité renvoyée à l'autonomie de l'établissement de recruter des contractuels de catégorie A pour effectuer des tâches d'enseignement et de recherche.

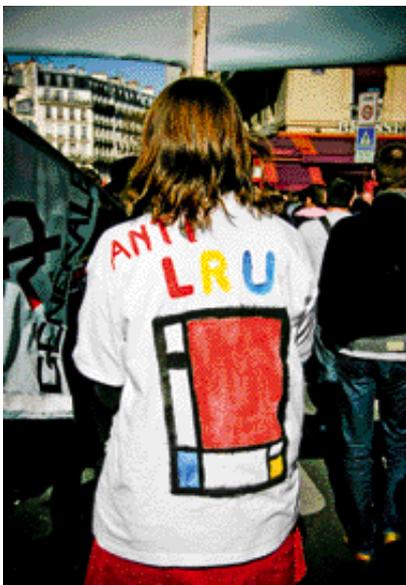
C'est dans ce cadre, et notamment en l'absence de tout plan, tant de titularisations que de créations d'emplois, que nous avons abordé et mesuré le contenu du protocole d'accord ANT. La situation de l'ESR est annonciatrice de ce que pourraient connaître des pans entiers de la fonction publique, et en particulier le système éducatif.

Un plan de bataille

Ce mandat a débuté au cœur des puissantes mobilisations universitaires de 2009. Depuis, nous avons défendu notre système de retraites, mis en pièces par un pouvoir d'une rare brutalité, brisant les solidarités et multipliant les occasions de stigmatiser une partie de la population. Un jour les Roms, un autre, sous couvert d'un débat sur la laïcité, les musulmans.

Je fais le souhait que ce congrès soit le moment d'impulser les mobilisations permettant de proposer une réelle alternative aux politiques régressives imposées au service public d'enseignement supérieur et de recherche et, au-delà, à toute la société. ●

(*) L'intégralité de l'intervention se trouve sur : <http://www.snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=5691&ptid=5&cid=3796>



© Didier Chamma

Le Congrès de Nanterre 2011 s'est passé dans des conditions matérielles difficiles : changement d'amphi toutes les demi-journées, absence de matériel audio et vidéo, photocopieuses poussives ou défectives... Les camarades responsables de l'organisation et surtout l'ensemble des personnels du siège, aidés en cela par la disponibilité, l'amabilité et l'efficacité des personnels de l'université et du CROUS, sont parvenus, remarquablement à ce que ce congrès se déroule de manière satisfaisante.



© Montage de Didier Ohannama

Composition des instances iss

Ont été élus par la Commission Administrative nationale du 7 avril 2011 à l'unanimité

SECRETARIAT NATIONAL



Astruc Thierry
Action syndicale



Aubry Philippe
Action syndicale



Bornais Claire
École Émancipée / PSO



Champesme Marc
Action syndicale



Delepouve Marc
Action syndicale



Enclos Philippe
École Émancipée / PSO



Godet Jean-Luc
École Émancipée / PSO



Lambert Xavier
Action syndicale



Lauton Michelle
Action syndicale



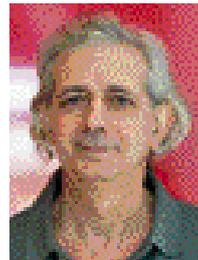
Neveu Marc
Action syndicale



Pébarthe Christophe
École Émancipée / PSO



Tassel Stéphane
Action syndicale



Zattara Maurice
Action syndicale

BUREAU NATIONAL

Astruc Thierry, Action Syndicale • **Aubry Philippe**, Action Syndicale • **Bornais Claire**, École Émancipée / PSO • **Bruno Isabelle**, École Émancipée / PSO • **Champesme Marc**, Action Syndicale • **Charvin Heidi**, École Émancipée / PSO • **Cottrel Marie**, Action Syndicale • **Deknujdt Bernard**, Émancipation • **Delepouve Marc**, Action Syndicale • **Duharcourt Pierre**, Action Syndicale • **Enclos Philippe**, École Émancipée / PSO • **Fabbri Jean**, Action Syndicale • **Fabre Anne-Véronique**, Action Syndicale • **Faudot Dominique**, Action Syndicale • **Godet Jean-Luc**, École Émancipée / PSO • **Hioffman Carole**, Action Syndicale • **Jean Gisèle**, Action Syndicale • **Krywkowski Isabelle**, École Émancipée / PSO • **Labica Thierry**, École Émancipée / PSO • **Lambert Xavier**, Action Syndicale • **Lauton Gérard**, Action Syndicale • **Lauton Michelle**, Action Syndicale • **Le Ny Arnaud**, Action Syndicale • **Mesliand Anne**, Action Syndicale • **Nef Annliese**, École Émancipée / PSO • **Neveu Marc**, Action Syndicale • **Pébarthe Christophe**, École Émancipée / PSO • **Tassel Stéphane**, Action Syndicale • **Terreau Corinne**, Action Syndicale • **Zattara Maurice**, Action Syndicale

Thèmes du Congrès Nanterre 2011

des votes exprimés : **Secrétaire Général** : TASSEL Stéphane • **Trésorier National** : ZATTARA Maurice

COMMISSION ADMINISTRATIVE NATIONALE (TITULAIRES + SUPPLÉANTS)

DOSSIER

Amiri Bassir, Action Syndicale • Astruc Thierry, Action Syndicale • Aubry Philippe, Action Syndicale • Baraka Georges, Action Syndicale • Bernard Noël, Action Syndicale • Boldini Pascal, École Émancipée / PSO • Bornais Claire, École Émancipée / PSO • Bruno Isabelle, École Émancipée / PSO • Canu Jean-Marie, École Émancipée / PSO • Chamma Didier, Action Syndicale • Champesme Marc, Action Syndicale • Chantelot Pierre, Action Syndicale • Charbonnier Vincent, École Émancipée / PSO • Charvin Heidi, École Émancipée / PSO • Christofol Hervé, Action Syndicale • Claustre Mayade Julie, Action Syndicale • Cottrel Marie, Action Syndicale • Czajkowski Serge, École Émancipée / PSO • Dauvieu Jérôme, Action Syndicale • Deknuydt Bernard, Émancipation • Delepouve Marc, Action Syndicale • Devriendt Émilie, Émancipation • Dreyfuss Laurence, École Émancipée / PSO • Duharcourt Pierre, Action Syndicale • Duprat Christine, Action Syndicale • Duyck Jean-Yves, Action Syndicale • Enclos Philippe, École Émancipée / PSO • Fabbri Jean, Action Syndicale • Fabre Anne-Véronique, Action Syndicale • Fasquelle Didier, Action Syndicale • Faudot Dominique, Action Syndicale • Freitas Antonio, Action Syndicale • Gallenga Ghislaine, Action Syndicale • Gleyse Bernard, Action Syndicale • Godet Jean-Luc, École Émancipée / PSO • Gregori Nicolas, École Émancipée / PSO • Guelfucci Jean-Pierre, Action Syndicale • Gun Ozgur, École Émancipée / PSO • Hatchuel Sarah, École Émancipée / PSO • Hoffman Carole, Action Syndicale • Hugot Georges, Émancipation • Jaafari Alain, Action Syndicale • Jallais Sophie, École Émancipée / PSO • Jean Gisèle, Action Syndicale • Jouini Mohamed, Action Syndicale • Joulain Anne, Action Syndicale • Kahane Claudine, Action Syndicale • Krywkowski Isabelle, École Émancipée / PSO • Labica Thierry, École Émancipée / PSO • Lainé Jean-Paul, Action Syndicale • Lambert Xavier, Action Syndicale • Langlois Pierre, Action Syndicale • Laorden Franck, Action Syndicale • Lauton Gérard, Action Syndicale • Lauton Michelle, Action Syndicale • Le Ny Arnaud, Action Syndicale • Lelourec Hervé, Action Syndicale • Lion Brigitte, Action Syndicale • Maillard Pascal, École Émancipée / PSO • Malifaud Jean, École Émancipée / PSO • Mauriat Caroline, Action Syndicale • Mesliand Anne, Action Syndicale • Mounier Stéphane, Émancipation • Nait-Abdelaziz Moussa, Action Syndicale • Nef Annliese, École Émancipée / PSO • Neveu Marc, Action Syndicale • Ortiz Jean, Action Syndicale • Ouaqqa Abderahmane, Action Syndicale • Pébarthe Christophe, École Émancipée / PSO • Policar Alain, Action Syndicale • Por Katalin, École Émancipée / PSO • Rauline Véronique, École Émancipée / PSO • Régent Frédéric, Action Syndicale • Roustan-Ducloux Josette, Action Syndicale • Saboni Abdellah, Action Syndicale • Sidobre Daniel, École Émancipée / PSO • Sindzingre Philippe, Action Syndicale • Streletski Gérard, École Émancipée / PSO • Talbot Stéphane, Action Syndicale • Tassel Stéphane, Action Syndicale • Terreau Corinne, Action Syndicale • Tétard Florent, Action Syndicale • Tollet Gérard, Action Syndicale • Truchet Bruno, Action Syndicale • Vauclin Stéphane, Action Syndicale • Vuylsteker Christophe, École Émancipée / PSO • Voisin Marie-José, École Émancipée / PSO • Zattara Maurice, Action Syndicale • Zidi Mustapha, Action Syndicale

COMMISSION DES FINANCES (TITULAIRES + SUPPLÉANTS)

Ardonceanu Pierre-Henri, École Émancipée / PSO • Banliat Christian, École Émancipée / PSO • Beney François, Action Syndicale • Biston Jean, Action Syndicale • Cendres Gérard, Action Syndicale • Guyot Jacques, Action Syndicale • Legardez Alain, Action Syndicale • Monchaud Serge, Action Syndicale • Nieddu Martino, École Émancipée / PSO • Roche Anne-Marie, Émancipation • Selosse Philippe, École Émancipée / PSO • Torset Didier, Émancipation

COMMISSION DES CONFLITS (TITULAIRES + SUPPLÉANTS)

Berche Pierre-Emmanuel, École Émancipée / PSO • Bernard Noël, Action Syndicale • Boucher Carmen, Action Syndicale • Boutan Pierre, Action Syndicale • Braud Claude-Michel, Émancipation • Castaing François, École Émancipée / PSO • Fortuné Michel, Action Syndicale • Gabert Michèle, Action Syndicale • Gebhurer Olivier, Action Syndicale • Horn François, École Émancipée / PSO • Knapp Alfred, Émancipation • Mordeer Robi, École Émancipée / PSO

COLLECTIF FORMER DES ENSEIGNANTS

Responsables : Gisèle Jean • Thierry Astruc

Membres :

- Geneviève Allain
- Isabelle Alliaga
- Michèle Artaud
- Marie France Carnus
- Gisèle Cirade
- Marie-Albane De Suremain
- Martine Gest
- Élisabeth Nonnon

- Anne Roger
- Vincent Charbonnier
- Bernard Chirol
- Alain Legardez
- Christian Orange
- Pierre Sémidor
- Luc Trouche
- Christian Valade

Invités permanents :

- Claire Pontais (SNEP)
- les anciens du collectif
- Responsable du secteur Formation (Marc Champesme)
- Secrétaire général du SNESUP (Stéphane Tassel)

La révolution tunisienne au cœur du congrès

Une intervention de Sami Aouadi, secrétaire général de la FGESRS, a provoqué une vive émotion et a été l'occasion d'un profond rassemblement.

→ par Jean-Paul Lainé

Malgré l'emploi du temps trépidant d'un dirigeant syndical dans un pays en pleine révolution, Sami Aouadi a répondu positivement à notre invitation à participer au congrès de Nanterre.

Les sollicitations et interventions de toutes sortes, les allées et venues et les appels téléphoniques incessants, nous les avons constatés quand, quelques semaines après la fuite du dictateur Ben Ali, nous avons été invités à venir voir sur place et témoigner de la vie et des responsabilités syndicales et politiques du syndicat des professeurs d'université. Lors de sa présence à Paris, outre sa participation au congrès, nous l'avons sollicité aussi pour participer à un séminaire international qui réunissait quelques syndicats homologues et amis d'Europe. Nous y avons travaillé à un projet paneuropéen commun, mais très vite la Tunisie fut mise au centre des discussions et s'imposa l'idée de rencontres et de projets euro-méditerranéens. Nos collègues d'Espagne (de la fédération de l'enseignement des « Commissions ouvrières ») et du Portugal (de la FEN-PROF) connaissaient bien Sami et lui avaient aussi manifesté leur solidarité quand, il y a quelques années, la FGESRS avait dû faire appel à l'OIT, aux syndicats amis, face à la volonté du

pouvoir de casser le mouvement syndical, de fouler aux pieds sans vergogne les libertés académiques et les droits syndicaux de base.

En avant-goût cet après-midi-là, puis en séance plénière du congrès, nous avons écouté attentivement, j'allais dire religieusement, la description de ces semaines qui virent s'abattre un régime que nos gouvernants occidentaux et médias dominants présentaient comme un modèle de développement du « Sud ».

L'exposé de notre invité a été un moment très fort de notre congrès. Que faire ressortir de ce moment magique où nous recevons comme une récompense de notre engagement, de tant d'efforts souvent ingrats, méconnus sinon même vains ? Sans doute l'émotion, la fierté et la joie étreignant l'orateur étaient perceptibles et communicatives. Des martyrs face aux balles de la milice de Ben Ali à la leçon donnée au monde, à l'exemple donné au monde arabe, tout est de première importance. Encore aujourd'hui se propage l'onde de choc de cet événement. L'ovation qui a ponctué l'intervention nous a rassemblés au-delà des disciplines, des statuts et des courants de pensée. Nous étions tous à retenir le goût de pensées, d'idées, d'émotions comme celui d'un mets délicat.

Je retiendrai moi-même principalement la



© Didier Chamma

leçon au monde et notamment au monde dit « développé » - technologiquement sans doute mais non moralement ! Un peuple d'une ancienne colonie qui se révèle être exigeant en démocratie, en justice, en justice sociale ! Une révolution inattendue et novatrice, qui n'est ni bourgeoise, ni bolchevique, sans leaders, sans parti, sans programme - je reprends les mots de Sami - mais une vraie révolution qui a mis et met toujours en mouvement des ouvriers, des déshérités mais aussi des couches moyennes et supérieures, des intellectuels, des jeunes, des femmes.

C'est sa force mais aussi sa faiblesse. Cependant pour l'instant elle avance certes péniblement, mais elle avance. ●

ÉCOLE ÉMANCIPÉE-PSO

Un bilan décevant en attendant un prochain congrès plus démocratique et plus offensif !

Les délégués ÉÉ-PSO, activement mobilisés avant et tout au long du congrès, en sont sortis déçus. Certes, notre score a progressé, en nous donnant un représentant de plus à la CA, au BN et au SN, et nous avons réussi à exposer nos analyses et à infléchir parfois les conclusions des commissions dans un sens plus combatif. Mais ni les mandats, ni les positions adoptées n'ont été à la hauteur de la violence des attaques gouvernementales. En dehors de l'adoption d'une motion que nous avons proposée sur la politique d'excellence, invitant les collègues à engager la bataille, ce congrès n'a pas réussi à jeter les bases d'un projet mobilisateur pour résister aux politiques de démantèlement du service public de l'ESR, et pour promouvoir les principes d'une université démocratique, collégiale et solidaire.

Le caractère composite du courant majoritaire

Action Syndicale et l'absence de ligne claire qui en découle expliquent, en partie, ce bilan globalement décevant. Ce congrès a surtout manifesté, une fois de plus, de sérieux déficits démocratiques, parfois liés à des défauts d'organisation : manque de véritables débats, refus de soumettre à la discussion plusieurs motions, report de la date limite du vote d'orientation, décidé et communiqué *in extremis*.

Dans la perspective du prochain congrès, les élus ÉÉ-PSO font les propositions suivantes :

- constituer un comité d'organisation du congrès ouvert aux tendances dès l'automne ;
- fixer une date limite impérative pour les votes des adhérents ;
- inviter les secteurs à envoyer un bilan de leurs activités bisannuelles avant le congrès ;
- définir une date et une heure limites pour

le dépôt des motions afin de toutes les soumettre à discussion ;

- attribuer la présidence de chaque séance à un binôme ou un groupe pluraliste de syndiqués ;
- mettre un intranet à disposition des congressistes pour l'écriture et la diffusion des documents et utiliser la vidéoprojection en séance ;
- préparer le travail des commissions en établissant notamment un ordre du jour qui pourra naturellement être amendé, mais qui permettra de cadrer les discussions ;
- renforcer la place des débats en commissions et pendant toute la durée du congrès ;
- remettre aux tendances un canevas de l'appel final envisagé, au moins la veille de la clôture du congrès ;
- envisager le dépôt préalable des questions au secrétaire général qui appellent des réponses de sa part. ●

ÉMANCIPATION

Nanterre : qu'est-ce qu'on enterre ?

Plutôt morose, le congrès de Nanterre : peu de monde, beaucoup de retraité-e-s malgré un vague renouveau. Mais surtout, cette impression d'être venu-e-s là pour enterre le service public, et une absence inquiétante de débat : des commissions reposant essentiellement sur des témoignages dont tout le monde partage globalement l'analyse, des séances plénières où, sorti-e-s des questions de pouvoir internes, on s'acharne à meubler sans y parvenir (le 7, on comptait 2 heures d'avance sur le programme). Heures qui auraient pu être mises à profit le jour suivant pour débattre de réelles modalités d'action, ou examiner les motions qui n'ont pu être mises au vote « faute de temps ». Pourtant, les divergences exprimées (guerre en Lybie, Fukushima) montrent qu'il y avait matière à débat. L'organisation du congrès était de fait aléatoire, même si tout ne peut être imputé aux organisateurs (changements d'amphis). Reste l'absence inadmissible d'infrastructure (vidéo-

projecteur) : comment se prononcer sur des amendements sans pouvoir les lire et, parfois, sans même qu'ils soient relus par la tribune « faute de temps » ? Si l'on ajoute l'abus de votes groupés « faute de temps », l'absence de débat de fond, la reconduction du même secrétaire national malgré l'enlèvement manifeste de la contestation, et les simulacres d'élection (CA, BN), on pense davantage à une chambre d'enregistrement qu'à une assemblée démocratique de militant-e-s. Sur le fond, on retiendra les constats réitérés quant à la situation de plus en plus intenable de nombreux universitaires face aux destruct(urat)ions en cours, situation touchant les syndiqué-e-s participant à des exécutifs universitaires, mais aussi tous les camarades participant à l'AERES, aux projets ANR, et autres PéceX. Alors, Que faire ? Le congrès ne s'est pas donné les moyens de répondre à une question qui ne peut pourtant être remise « à la rentrée prochaine ». ●

ACTION SYNDICALE

Poursuivre la résistance et construire les mobilisations

Le congrès du SNESUP qui s'est déroulé à Nanterre en avril dernier était le premier congrès d'orientation après les fortes mobilisations de 2009 contre le décret portant sur le statut des enseignants-chercheurs et, au-delà, et pour beaucoup de collègues, contre la loi LRU. Depuis, celle-ci est entrée en application avec tous les désastres qu'elle a entraînés et continue d'entraîner. Dans la même logique, sont venus se greffer plus récemment la soi-disant politique d'excellence que le gouvernement met en place, notamment à travers la politique des EX (IDEX, LABEX, EQUIPEX...), et le projet de nouvelle licence de Valérie Pécresse.

Le congrès a été l'occasion de rendre compte des graves difficultés que ces réformes particulièrement réactionnaires font peser sur les universités et la recherche. Que ce soit le passage aux Responsabilités et Compétences Élargies qui se traduisent souvent de facto par une baisse sensible des moyens dont disposent les universités pour leurs formations, leurs laboratoires et équipes de recherche, avec les suppressions d'emplois qui en sont souvent la conséquence ; que ce soit la réforme de la formation des enseignants dont le bilan est généralement très problématique, tant du point de vue des formateurs,

notamment dans les IUFM, que du point de vue des étudiants, avec la suppression du statut de fonctionnaire stagiaire, les problèmes de stages et la place du concours ; que ce soit enfin, mais la liste n'est pas close, la mise en place de PRES, leur articulation aux pôles de compétitivité, et, de manière générale, la mise au pas de la recherche dans une logique de compétitivité, aux antipodes même de ce qui fonde le sens de la recherche ; en bref, des collègues en colère, parfois désorientés, et de plus en plus en situation de souffrance au travail.

Le congrès a acté cette colère et cette souffrance, qui plus est dans un contexte national et international de régression générale d'un point de vue économique où la crise a servi au renforcement des politiques libérales, comme pour la retraite en France, par exemple, malgré les puissantes mobilisations, ou la mise en règle ultra-libérale de pays comme la Grèce et le Portugal.

C'est donc en toute logique que le congrès s'est terminé par un appel « à poursuivre la résistance aux attaques contre ce qui fonde notre éthique universitaire » et « à construire sans attendre 2012, les mobilisations permettant d'imposer une rupture salutaire au niveau national et européen ». ●

© Didier Chamma



Recrutement frelaté ? Ne vous laissez pas intoxiquer

→ par Noël Bernard, membre du secteur SDP

Malgré le travail important de la plupart des enseignants-chercheurs pour assurer le recrutement des nouveaux collègues dans les meilleures conditions, chaque année de nombreux motifs de contestation sont déplorés.

Ceci a fortement empiré avec les nouvelles procédures mises en place par la LRU. Mais contrairement aux espoirs du ministère et de la CPU, un recrutement douteux reste attaquable.

Nombre de conflits naissent de la remise en cause du classement des comités de sélection par les CA restreints. Ceux-ci ont cru à une totale liberté et impunité dans ce domaine suite au décret tordu 2008-333 sur les comités de sélection, qui rendait difficile de savoir qui est le jury de recrutement. Une jurisprudence du Conseil d'État vient de trancher, donnant raison au SNESUP et désignant le comité de sélection comme le

jury. Ainsi le CA ne peut remettre en cause un classement sans justification, qui ne peut être qu'un défaut d'adéquation au profil du poste, qui doit être prouvé. Il n'a pas à juger la qualité des candidats. Des condamnations ont déjà été prononcées contre des CA ayant méconnu cette règle.

D'autres condamnations ont sanctionné les dérives variées engendrées par le décret foireux : irrégularités dans la composition des comités de sélection, vices de fonctionnement, veto de présidents exercés de façon anormale. Nous encourageons les candidats à contester les recrutements irréguliers : outre leur

défense, ils rendent service à la communauté en contribuant à assainir les procédures et à hâter la remise en cause des dispositions déléguées de la LRU.

Première étape, outre prendre contact avec le SNESUP : adresser dans un délai de deux mois à compter de la notification (courrier ou affichage sur Galaxie) un recours gracieux au chef d'établissement par lettre recommandée avec accusé de réception. Ce document sur papier libre expose les faits, la nature des irrégularités et demandera l'annulation de la décision et la reprise rapide de la procédure. Vous trouverez tous les détails de la procédure dans le mensuel de février ou dans le *Mémo du Sup* édité par le SNESUP.

Pensez à réclamer toutes les pièces : rapports des deux rapporteurs, rapport final du



comité de sélection sur votre candidature, feuille d'émargement à toutes ses séances et proposition de classement, décision motivée du CA restreint, et le cas échéant motivation du veto sur le classement. ●

À chaque étape de vos démarches, n'hésitez pas à demander l'aide du SNESUP, tant auprès de sa section locale que du secteur Affaires personnelles : affaires@snesup.fr

Pouvoir d'achat : la plongée

→ par Jacques Guyot, membre du secteur SDP

Selon un sondage paru dans *L'Humanité-Dimanche* du 28 avril, la revalorisation des salaires est La Priorité pour 76 % des salariés.

La dégradation du pouvoir d'achat frappe en particulier les fonctionnaires. C'est profondément injuste. Depuis dix ans, le PIB de la France a augmenté de 1,5 à 2 % tous les ans c'est-à-dire que les nouvelles richesses produites non seulement ne sont pas allées aux travailleurs, mais qu'il y a eu ponction sur le pouvoir d'achat.

Pour les fonctionnaires, c'est encore pire : la réduction du nombre de postes a entraîné mécaniquement une augmentation du travail à accomplir pour chacun des agents. Si l'enseignement supérieur a échappé aux suppressions d'emplois grâce à la formidable mobilisation de 2009, il a subi le gel des créations d'emplois alors que les réformes de l'enseignement supérieur ou les exigences accrues en matière de résultats de recherche ont très fortement dégradé les conditions de travail. Travailler plus et gagner moins, c'est un constat brutal.

MARCHÉ DE DUPES ?

En annonçant la suppression d'un emploi sur deux départs



à la retraite, le gouvernement avait fait la promesse fallacieuse d'augmenter les rémunérations des fonctionnaires en poste. En fait, ce sont essentiellement des primes, fonctionnelles mais surtout au mérite, qui ont été octroyées à un nombre réduit. Pendant un certain temps, le gouvernement a pu faire croire que le pouvoir d'achat était maintenu par le biais des déroulements de carrière.

En réalité, ce sont tous les salaires, mais plus encore ceux des débuts de carrière, qui se dégradent inexorable-

ment alors que le niveau exigé pour les recrutements n'a jamais été aussi élevé. Le salaire d'embauche d'un MCF se rapproche de plus en plus du SMIC, sans que le pouvoir d'achat de celui-ci soit amélioré.

L'envolée des prix de l'énergie, carburants, gaz et électricité rend l'équilibre financier de plus en plus difficile.

À cela, s'ajoute l'envolée des loyers pour ceux qui ne sont pas propriétaires. Et cela ne semble pas près de s'arrêter : des hausses sur l'électricité, les produits alimentaires sont déjà programmées. Il est donc urgent non seulement d'en finir avec le gel du point d'indice mais d'exiger le maintien du pouvoir d'achat de celui-ci, une échelle mobile des salaires en quelque sorte, et de programmer un rattrapage de sa valeur avec des engagements fermes de l'État.

Il est aussi urgent de bloquer les prix des carburants (+ 35 % de profits pour Total en six mois), le prix du gaz et de l'électricité, de réglementer les prix des loyers. Tout cela pose une question centrale sur l'accroissement des inégalités. C'est une question sur laquelle il faudra bien revenir : celle de la justice sociale et de l'égalité. ●

Retrouvez les positions et informations du SNESUP sur le pouvoir d'achat sur le site www.snesup.fr/Votre-metier?cid=3836

Autour du programme du PS* pour 2012 → par Jean Fabbri

Le texte adopté par la convention nationale du PS en avril est une synthèse. Il expose des réponses politiques, avant une hiérarchisation des priorités qui relèvera du candidat désigné lors des « primaires socialistes ».

Un projet avec beaucoup d'ombres.

Le texte adopté par la convention nationale du PS en avril est une synthèse. Il expose des réponses politiques, avant une hiérarchisation des priorités qui relèvera du candidat désigné lors des « primaires socialistes ».

Le socle économique de ce programme se fonde sur un objectif de croissance et d'innovation (*le mot revient très souvent*). La création d'une banque publique d'investissement marque cette intention qui appelle une réindustrialisation en premier lieu dans des secteurs d'avenir et pourra contribuer à l'embauche de jeunes docteurs dans les TPE/PME.

L'impôt sur les sociétés serait modulé selon que les bénéfices seront réinvestis ou distribués aux actionnaires (de 33 % à 20 % dans le premier cas ou à 40 % dans le second). Le Crédit impôt recherche (CIR), passé à 6 milliards en 2010, serait recentré après une évaluation de son impact vers l'aide en R&D des PME de moins de 2000 salariés et aux entreprises industrielles des « secteurs stratégiques ». Le projet PS vise à encourager l'« innovation » – les Régions étant opérateurs – et des passerelles public/privé censées favoriser l'emploi de chercheurs dans des entreprises (modèle loi de 1999). Dans le cadre européen les dépenses d'innovation, de recherche, de formation... seraient sorties du Pacte de stabilité, et serait mise en place une « agence de l'innovation industrielle et de la réindustrialisation » adossée à la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

DES PROMESSES ET DES INCERTITUDES

Pour l'Enseignement supérieur et la recherche (ESR) le programme affiche un objectif 3 % du PIB à l'horizon 2017 (2,1 % en 2010), des recrutements et une revalorisation et le développement des ressources propres des universités.

Est posé le principe d'un débat national sur la transition énergétique et développement d'une maîtrise énergétique de proximité. À côté d'annonces précises : « 150 000 emplois d'avenir créés en 2012 » et autant d'ici la fin 2017, on trouve des intentions : que les grandes écoles qui reçoivent des fonds publics soient adossées à des universités (via un « cahier des charges commun ») et que leurs diplômés aient le

sens de leur responsabilité sociale. Du même ordre : priorité à l'éducation, révision de la sectorisation scolaire, refonte pour 2013 de la formation des enseignants, amélioration de l'orientation avec « un service public de formation unifié du secondaire jusqu'au premier cycle universitaire, refonte de la licence

en améliorant les volumes horaires et les taux d'encadrement, par un socle pluridisciplinaire, des modules professionnalisants et des stages professionnels. Augmentation de l'offre de formation technologique, de l'alternance et de l'innovation pédagogique via les technologies de la communication pour une plus grande individualisation. Outre une refonte des PRES en lien avec la constitution de pôles à visée internationale, seraient créés réseaux d'enseignement et de recherche territoriaux qui permettraient aux étudiants de passer d'un établissement à un autre (y compris CPGE, écoles). Les suites du plan campus prendraient en compte l'aménagement du territoire. Le texte annonce un dispositif d'évaluation de la loi LRU via des assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, puis une « réforme de la loi LRU pour redéfinir les moyens concrets de l'autonomie et privilégier les conditions d'une direction légitime et efficace des universités ».

Sur le plan social, une allocation d'étude pour les jeunes en formation rassemblerait l'ensemble des aides actuelles et placée sous conditions de ressources ; serait créé un compte individuel associant formations initiale et continue.

Côté culture, le PS veut inventer de nouveaux modèles pour la culture et la communication numérique (fin d'Hadopi), et inclure les établissements supérieurs d'art dans le LMD (mais c'est déjà fait via les CNESER de juillet 2010 à mars 2011).

DES ZONES D'OMBRE

On ne voit pas clairement dans ce projet comment seraient frontalement remises en cause les options du pacte recherche, de la loi LRU, des décrets statutaires et CNU, des budgets... Le projet semble égale-



ment marqué par une conception utilitariste de la recherche (les LASHS ne sont pas mentionnées), avec un flou sur l'articulation entre État et régions, et l'intervention du monde économique dans la définition des choix dits stratégiques. Prévaut une vision très pragmatique de l'enseignement supérieur assez fortement associé à l'insertion professionnelle – par le recours renforcé à l'alternance. On peut se réjouir du souhait d'augmenter la part du PIB consacrée à l'ESR et l'insistance sur le caractère déterminant de la part publique, mais apparaît aussitôt après la nécessité de développer les « ressources propres » des universités (fondations, partenariats avec les entreprises, frais d'inscription ?).

L'incertitude sur le rôle prescripteur et régulateur de l'État dans ce projet du PS est manifeste aussi dans le rôle renforcé accordé aux régions en matière de recherche, comme dans l'absence de toute référence aux institutions collégiales fondées sur l'élection (CTPU, CNESER, CES...). Par rapport aux revendications affichées du SNESUP, l'annonce d'une « évaluation » puis d'une réforme de la loi LRU, reste bien timide et plutôt conforme à des options (voir ci-dessus) qui n'infléchissent pas structurellement le financement, les missions et le fonctionnement du service public d'enseignement supérieur. Nul doute que les interpellations que feront les universitaires des responsables du PS comme des autres acteurs politiques contribueront à ouvrir davantage les priorités et les programmes aux aspirations du monde universitaire et de la recherche.

Le Forum organisé par le PS à Toulouse le 18 mai, après la rédaction de cet article n'en infléchit pas les analyses. ●

* http://www.parti-socialiste.fr/static/projet2012_integrale.pdf?issuusi=ignore

ENSEIGNANTS DE STATUT SECOND DEGRÉ

Une rencontre avec la CPU

→ par Gérard Tollet, membre du secteur SDP

Une occasion de rappeler nos principales revendications, mais non une véritable concertation.

Dans le cadre de la discussion sur les enseignants de second degré, une rencontre avec la CPU a eu lieu le 16 mai dernier. Le représentant de la CPU, Bernard Berger, nous a indiqué qu'était envisagée une Charte des bonnes pratiques, ce que nous considérons comme insuffisant. Nous avons remis un document revendicatif de 6 pages mais la brièveté de l'entrevue n'a pas permis d'aborder dans le détail toutes nos revendications. Nous ne pouvons que nous interroger quant à la volonté réelle de concertation dans de telles conditions ! Les enseignants de second degré qui effectuent globalement un tiers des heures d'enseignement réalisées par les titulaires, méritent pourtant mieux !

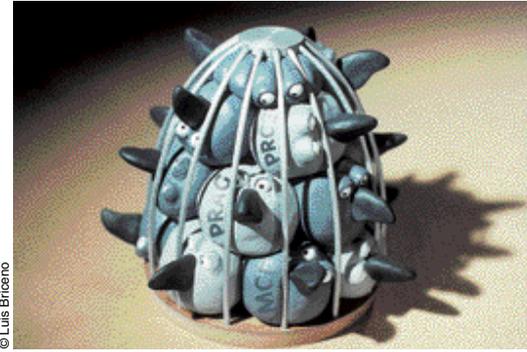
Nous avons tout d'abord rappelé notre attachement au caractère national des statuts. Puis, parmi les sujets du ressort de la CPU, ont été abordés :

- **Recherche et accès aux corps des enseignants-chercheurs** : pour les PRAG-PRCE docteurs qualifiés, nous avons demandé des facilités d'accès au corps des MCF avec une plus grande utilisation du concours réservé (article 26-2). Nous avons insisté sur cette possibilité insuffisamment exploitée, sur la nécessité d'une compensation financière ministérielle pour la création en parallèle

de chaque transformation de poste d'un autre emploi d'enseignant-chercheur permettant le maintien du potentiel d'enseignement, et sur le besoin de recensement dans chaque université du nombre d'enseignant de second degré docteurs qualifiés. Nous avons aussi montré la nécessité de faciliter l'accès à la recherche et à la préparation du doctorat pour ceux qui le souhaitent, avec des décharges de services plus nombreuses et compensées par des moyens ministériels.

- **Mutation/mobilité** : contrairement à la loi Roustan régissant la fonction publique, les possibilités de mutation dans le supérieur (notamment dans les cas parfois dramatiques pour rapprochement de conjoints) n'existent pas dans les faits. Si le constat a été fait que l'absence de contrainte de recherche pouvait faciliter la résolution du problème pour les enseignants de second degré et que les représentants du cabinet de la ministre avaient été sensibles à ce point lors d'une précédente réunion (le 14 février), le représentant de la CPU a fait état d'une prise de position de la commission des moyens excluant tout tour de mutation. Il a évoqué l'hypothèse de reprendre la discussion.!

- **Affectation** : nous demandons la généralisation du recours à des com-



© Luis Brito

La mobilité expliquée aux enfants...

missions de choix composées notamment d'enseignants du champ disciplinaire. Le représentant de la CPU a exprimé son accord sur le principe.

- **Tableau d'équivalence des tâches** : Nous avons demandé son application aux enseignants de statut 2nd degré.

- **Carrières et commissions de notation/promotion** : nous avons insisté sur la nécessité de transparence et d'harmonisation dans le domaine de la notation et des avis hiérarchiques rendus en vue des diverses promotions (commissions locales à généraliser), avec un besoin essentiel de mesures spécifiques au supérieur.

Nous avons aussi rappelé les dégâts de la loi LRU et notre revendication d'une RTT à 250 heures annuelles, avec égalité TP = TD pour tous et pour toutes les heures, y compris complémentaires. La prochaine étape devrait être la publication par le ministère d'un document résumant ses intentions. En fonction de son contenu et du calendrier, le SNESUP jugera de la nécessité d'une consultation des collègues lors d'une AG nationale en juin ou septembre. ●

Notes de lecture → par Jean Fabbri

Le rythme des publications autour des universités ne faiblit pas. Dans la livraison de ce mois de mai deux livres de journalistes.



- Michel Leroy, *Universités, Enquête sur le grand chambardement*, Autrement.

Si le point de vue se concentre sur les seules universités (ni les autres composantes du supérieur, ni la recherche) et reprend à son compte une irréversibilité des évolutions condamnant les « petits » établissements, il fournit aussi de bonnes synthèses. Il propose un panorama intéressant des dégâts de l'externalisation, du rôle opaque de l'AMUE, du marché ouvert aux sociétés de conseils et d'expertise, des convoitises immobilières sur les campus existants ou à venir avec une critique lucide de la CDC et des banques de plus en plus actives autour des fonds et du patrimoine universitaire (le tiers de celui de l'Etat). L'ouvrage

fournit des chiffres officiels mais peu connus du public qui attestent de la diminution relative de la part de l'État dans le financement des activités universitaires, de la part conséquente (1/7) des adultes en reprise d'étude parmi les effectifs étudiants. L'auteur souligne la « vision fantasmée » des États-Unis où la recherche universitaire reste pour 75 % financée par l'État ; l'activisme de l'institut Montaigne autour de ces enjeux n'est pas oublié. Un livre ou manquent néanmoins les préoccupations des personnels et des étudiants.



- Axel Kahn et Valérie Pécresse, *Controverses, Université, science et progrès*, Nil

Une fois de plus A. Kahn accepte d'être le faire-valoir de la ministre qui répète (ou lit les notes de ses collaborateurs) dans ce soporifique livre d'entretiens, tout le bien qu'elle pense de sa présence au gouvernement. La dimension collective de la recherche comme la collégialité sont des dimensions absentes. Ce livre illustre le refus du débat et du pluralisme... sauf celui des ego. ●



IUFM de Lorraine : États Généraux des personnels

L'intégration des IUFM à l'université et la mastérisation, accomplies à marche forcée, ont entraîné de profonds bouleversements. Les acteurs et usagers de l'IUFM, dont les étudiants, font actuellement les frais d'une « réforme » bâclée, sans aucune contrepartie. La réalité est plus prosaïque : la logique apparente qui préside aujourd'hui aux choix et aux décisions politiques et pédagogiques est désormais celle d'une économie budgétaire obsessionnelle. La suppression de 840 postes d'enseignants cette année pour la seule région de Lorraine en est une preuve consternante. Au terme d'un premier semestre, présenté comme une année « transitoire », le bilan est plus que mitigé. Le master « Métiers de l'Éducation et de la Formation » mis en place à l'IUFM est certes le plus imposant master jamais engagé au niveau de l'université en termes d'effectifs et ... de mémoires (!). Depuis septembre, malgré l'investissement sans compter dont ils font preuve, les formateurs sont réduits à improviser dans l'urgence des modalités de travail et des contenus contradictoires, bref, à essayer les plâtres d'un système de formation entièrement renouvelé, qui n'a pas encore, loin s'en faut, trouvé son sens ni même sa logique (si tant est qu'il y ait une logique dans l'émiettement surréaliste des différentes unités d'enseignements). Nombreuses sont les questions qui n'ont pas encore trouvé de réponses, comme celles de l'avenir prégnant des sites, menacés pour certains de fermetures aux motifs d'économies de chauffage. Dans ce climat d'incertitude et de rumeurs récurrentes, les personnels se trouvent dans l'incapacité d'imaginer l'avenir. Certains sont actuellement en grande souffrance.

Un collectif de formateurs réunis en intersyndicale a décidé d'interpeller l'ensemble des usagers de l'IUFM et de lancer une opération de rédaction de cahiers de doléances à l'échelle des sites,

prélude à l'organisation d'états généraux qui se sont tenus en mai 2011 pour l'ensemble des personnels et des étudiants. Cette manifestation a rassemblé, toutes catégories confondues, formateurs, BIATOS, étudiants. Les thèmes des débats ont repris les grands axes des cahiers de doléances : contenus de formation, conditions de travail, fonctionnement général du plan, vie étudiante, avenir des sites et de personnels. Parmi les constats : l'incertitude concernant l'avenir des sites et des emplois, une perte d'identité professionnelle, un mal-être généralisé, le manque de communication, une surcharge de travail. Les revendications les plus significatives qui émergent des échanges souvent très riches de cette journée ont fait l'objet de contributions déposées à la direction de l'IUFM. Parmi les revendications exprimées :

- La mise en œuvre d'un moratoire immédiat sur la fermeture des sites.
- Une gestion plus humaine des personnels et le respect des règles statutaires (allègement des services).
- La mise en place d'une communication régulière et transparente.
- Une demande de parité et d'implication de tous les usagers dans les instances d'élaboration des contenus de formation (maquette).
- Une amélioration des conditions de travail des personnels et des étudiants (redéfinition des missions et des objectifs de formation).

À l'issue de cette journée, les personnels présents ont décidé de la création d'un collectif intersyndical avec, pour objectifs principaux, une mission de veille citoyenne sur les décisions qui seront prises et une mission de défense du service public de formation des enseignants et de ses acquis. ●

Denis Morin



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Les complaisances avec l'institut catholique de Lille

Le SNESUP-FSU Nord Pas de Calais dénonce le comportement agressif de l'Institut Catholique de Lille (ICL) qui veut faire croire, en toute illégalité, qu'il est une université comme les autres en signant récemment de nouvelles conventions lui permettant de faire délivrer de nombreux diplômes d'État par diverses universités, y compris hors de la région. Selon l'article L 719-10 du code de l'Éducation, les conventions qu'un établissement privé d'enseignement peut passer avec une université ne sont pas de droit et ne peuvent avoir pour objet qu'une « coopération ».

Or, force est de constater que l'ICL enfreint sans scrupule et d'une manière agressive ce principe de coopération. D'une part, l'ICL vient de signer une convention avec l'université d'Evry-Val-d'Essonne, pour délivrer une « licence » de sociologie qui concurrence directement la licence de sociologie de Lille 3. D'autre part, le président de l'université d'Artois et la rectrice de l'ICL ont signé en novembre 2010 une convention afin de faire délivrer par l'université aux élèves de cet organisme les masters d'enseignement requis pour les concours d'accès aux emplois publics d'enseignants. Or, ceci permet à l'ICL d'assurer lui-même ces formations en échappant aux exigences que la loi fait peser sur les universités : ses programmes ne sont pas conformes à l'habilitation ministérielle et il ne dispose pas des équipes de recherche

nécessaires. Dans ces conditions illégales, la formation des élèves de l'ICL aux métiers de l'enseignement est privée de la qualité que seule l'université garantit, ce qui a pour conséquence de dévaloriser les diplômes d'État et de dégrader la formation des futurs enseignants. De plus cette convention permet à l'ICL de faire une concurrence déloyale aux autres universités de l'académie, également habilitées à délivrer des masters d'enseignement.

Cette stratégie agressive a manifestement pour but de détourner les étudiants du service public, seul à même de garantir le meilleur niveau de formation, au profit du secteur privé qui traite le savoir comme une simple marchandise. Le SNESUP-FSU Nord Pas de Calais apporte son soutien aux collègues des différentes universités qui combattent la politique concurrentielle et agressive de l'ICL. Il appelle la communauté universitaire à se mobiliser pour la défense et la promotion du service public d'enseignement supérieur et de recherche. Il appelle solennellement l'autorité rectorale à mettre enfin tout en œuvre afin d'assurer le respect de la légalité, et le rétablissement d'une organisation régionale de la formation des enseignants. À cet effet, il renouvelle sa proposition, initialement formulée en octobre 2009, d'une conférence régionale associant tous les acteurs institutionnels et les organisations syndicales. ●

*(Communiqué du 1^{er} mai 2011
du SNESUP-FSU Nord Pas de Calais)*

SOLIDARITÉ AVEC LES PEUPLES QUI VEULENT BRISER LEURS CHÂÎNES

Non à la guerre impérialiste

Texte adopté le 10 mai par la Commission Administrative Nationale du SNESUP

Le SNESUP condamne fermement les répressions qu'exercent des dictatures en Afrique du Nord et au Moyen-Orient à l'encontre de peuples qui se révoltent, exigeant la démocratie, la liberté et la justice sociale.



Avec plus de 600 morts, des milliers de personnes emprisonnées ou disparues, plusieurs villes placées en état de siège sous la botte des milices de Bachar El Assad avec l'appui de l'artillerie lourde, la situation en Syrie est particulièrement révoltante. Le SNESUP, qui a entretenu des relations de longue date avec des syndicats d'universitaires syriens, exprime son indignation face à un massacre d'une dimension tragique visant les manifestants, particulièrement les jeunes et les étudiants épris de démocratie et de liberté, et sa pleine solidarité envers la population syrienne payant un très lourd tribut à leur combat, sans réaction notable des institutions internationales. Au Bahreïn, à la mi-mars la révolte a été défaite avec l'aide des armées d'Arabie Saoudite et des Émirats Arabes Unis. Depuis, quatre manifestants sont décédés en prison. Le 28 avril, quatre premiers opposants ont été condamnés à mort. Des dizaines de militants syndicaux sont en état d'arrestation et le syndicat des

enseignants (BTS) a été dissous. Dans le même temps, avec le plus grand cynisme, la France poursuit une politique de renforcement de sa coopération militaire avec les mêmes Arabie Saoudite et Émirats Arabes.

En Libye, le régime du colonel Kadhafi s'est lancé dans une répression sanglante contre ses opposants. Par sa résolution 1973, le 17 mars 2011 l'ONU autorise ses membres à agir par voie aérienne « pour protéger les populations et les zones civiles menacées d'attaque » par les troupes du colonel Kadhafi, « tout en excluant le déploiement d'une force d'occupation étrangère ».

Le SNESUP condamne les opérations militaires menées en Libye sous commandement de l'OTAN. Il exige le strict respect de l'objectif de protection de tous les civils et refuse toute logique de guerre. Plus largement, le SNESUP condamne la politique impérialiste et militaire des pays occidentaux et leur soutien à des dictatures de pays du Sud. Il

condamne la politique française dite de la Françafrique qui, défendant certains intérêts français, notamment de ses grandes entreprises, a gravement participé à une détérioration de la situation d'anciennes colonies comme la Côte d'Ivoire. Dans ce contexte, le SNESUP condamne toute intervention des forces armées françaises. Il appelle, tout au contraire, à des relations de la France et de l'Union européenne avec les pays du Sud qui soient basées sur la coopération, le respect des populations et la satisfaction des besoins démocratiques et sociaux fondamentaux. Ce sont là des conditions de la paix dans le monde, de la démocratisation des politiques en Afrique et au Moyen-Orient, et d'un développement mondial équilibré.

Dans l'immédiat, le SNESUP exige de la France et de l'Union européenne un développement de l'aide humanitaire et économique à destination des populations qui combattent les dictatures. Il exige un plan de coopération économique et financière accompagnant la suite de la chute des dictatures tunisienne et égyptienne.

Il condamne la politique répressive de la France et de l'Italie à l'égard des réfugiés de Lampedusa, et dénonce la décision de l'UE de réformer les accords de Schengen pour durcir le contrôle de ses frontières. ●

Note : sur mandat du congrès de Nanterre, cette déclaration de la CAN vient en complément des trois motions de congrès portant sur respectivement la Palestine, l'Europe et Fukushima que l'on retrouve à l'adresse www.snesup.fr/Presse-et-documentation?cid=3832

ALGÉRIE : MOBILISATION DES ÉTUDIANTS

Dans un contexte de chômage croissant de la jeunesse et des jeunes diplômés, depuis la mi-décembre 2010 en Algérie, malgré la répression, une mobilisation étudiante se développe contre la dégradation des études et la désorganisation de l'enseignement supérieur, conséquence de la mise en œuvre du LMD. Dans le même temps, le gouvernement est amené à utiliser la rente du pétrole et du gaz naturel pour faire taire les mobilisations de nombreux secteurs professionnels. Voir le communiqué de soutien du SNESUP, daté du 15 avril 2011 : www.snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=5707&ptid=5&cid=240



SÉMINAIRE SYNDICAL INTERNATIONAL DU 5 AVRIL

L'enseignement supérieur doit être un bien public de qualité, gratuit et accessible à toutes et à tous

→ par Marc Delepouve, secrétaire national

La transformation en cours de l'enseignement supérieur et de la recherche constitue une pierre angulaire de la politique néolibérale européenne et internationale.

Une riposte des personnels des universités à ces échelles est indispensable. C'est pourquoi le SNESUP a organisé le 5 avril 2011, veille de l'ouverture de son congrès, un séminaire syndical avec des partenaires de l'espace Euro-Méditerranéenne, avec l'objectif d'aller vers des revendications et des mobilisations communes. Après un échange sur la situation de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les différents pays des participants, le séminaire a porté sur des propositions. Un texte synthétisant celles-ci a été validé par les représentants des organisations, les FECCOO d'Espagne, la FENPROF du Por-

tugal, la FGESRS de Tunisie, la FLC-CGIL d'Italie, le GEW d'Allemagne, le SNES et le SNESUP de France. Il sera soumis aux instances de celles-ci pour validation définitive. Cette première étape pose des principes communs, qui sont autant de conditions de qualité de l'enseignement supérieur : bien public et refus de toute marchandisation, gratuité et accessibilité, logique de coopération contre la logique de concurrence, maillage du territoire, développement international équilibré, stabilité de l'emploi et libertés académiques, direction et gestion démocratiques, égalité des genres, droit à la mobilité choisie...

Ce séminaire a ouvert un processus. Les prochaines étapes auront pour objectif d'approfondir la déclaration du 5 avril 2011 et, sur cette base, d'organiser des campagnes communes afin de peser au sein du Comité syndical européen de l'éducation (CSEE), mais aussi de peser directement sur les politiques de l'Europe et du Maghreb. Enfin, ces campagnes auront pour vocation de renforcer la crédibilité générale des propositions du SNESUP et des syndicats partenaires auprès des collègues, car, moins que jamais, l'échelle nationale ne peut seule ouvrir de réelles perspectives. ●

CONTRE-G8 ÉDUCATION RECHERCHE À DIJON

Des débats ouverts à toutes et tous

Le contre-G8 a dénoncé la marchandisation de l'éducation et réaffirmé l'importance de la lutte pour une éducation émancipatrice. → par Marc Neveu, secrétaire national

Ce contre-G8 s'est déroulé dans des conditions particulières : le « sommet G8-G20 des universités » inscrit « dans la mouvance des sommets des chefs d'États et de gouvernements », mouvement clairement libérale, et prévu à Dijon par la présidente de l'université de Dijon, a été déplacé à Paris, pour se tenir dans un endroit tenu secret et éviter « le déferlement de hordes sauvages ».

La mobilisation à l'appel de nombreuses organisations internationales et nationales d'universitaires et d'étudiants n'en a pas été facilitée. Cependant, loin du catimini d'un grand hôtel parisien, le Contre-G8 a rassemblé à l'université de Dijon environ 200 participants sur trois jours, dans différents ateliers.

Ils y ont dénoncé la marchandisation planifiée de l'éducation, de la recherche et de la culture et réaffirmé leur détermination à lutter pour une éducation émancipatrice tout au long de la vie, et pour une recherche indépendante au service de tou(te)s par :

- le développement des savoirs et des connaissances fondés sur les coopérations, la non-mise en compétition, et le rejet du fantasme de « l'excellence » ;
- la collégialité et la représentativité des assemblées ;
- le respect et la solidarité entre les domaines de la connaissance et leurs acteurs, respect et solidarité garants de la créativité, de la diversité et de la richesse intellectuelle de la communauté éducative ;
- une pédagogie permettant aux élèves et aux étudiant(e)s de participer activement à la construction de leurs savoirs ;
- la stabilité de l'emploi, contre toute forme de précarité y compris la mobilité contrainte, et à des conditions de travail décentes et respectueuses de la dignité des personnes ;
- à la liberté pour tou(te)s d'étudier et de travailler dans le monde, dans le respect du principe de libre circulation des personnes.



© fraggmentdemanif.wordpress.com

DES ENGAGEMENTS ONT ÉTÉ PRIS POUR :

- travailler à la convergence des luttes, interprofessionnelles et transnationales, pour dénoncer la marchandisation de l'éducation et de la recherche ;
- développer les luttes par toutes formes d'actions et d'auto-organisations ;
- construire la mobilisation contre les sommets internationaux, comme les G8 et G20, et les politiques qui en découlent ;
- promouvoir toutes les initiatives visant à construire une autre société, juste et égalitaire.

Une manifestation de près de 200 personnes a clôturé ce contre-sommet, sans heurts malgré une présence policière plutôt provocatrice. ●

Faire toute leur place aux arts et à la culture à l'université

Le Conseil de la création artistique (animé par Marin Karmitz), créé début 2009 par N. Sarkozy, a annoncé qu'il mettait fin à sa mission. Ses analyses et propositions demeurent. Entretien avec **Emmanuel Ethis**⁽¹⁾ qui en était l'un des membres.

Nous avons choisi de mettre fin à notre mission nous-mêmes car il nous avait été demandé de travailler sur les zones délaissées en termes de démocratisation culturelle. Il nous a semblé qu'il fallait nécessairement nous placer hors du temps politique. Notre méthodologie a donc été d'expérimenter, d'évaluer et d'analyser ; d'importer ces méthodes universitaires vers les mondes de la culture. Il est rare que l'on nous demande à nous - universitaires - d'intervenir à l'origine de ce type d'institution. C'est une idée de Marin Karmitz, afin de prendre en compte les questions des étudiants et l'enseignement supérieur.

Quel est le constat collectif sur la démocratisation de l'accès à la culture ?

Emmanuel Ethis : Les choses ont beaucoup changé depuis une trentaine d'années. Les institutions culturelles en charge de la démocratisation ont beaucoup travaillé sur l'élargissement et le rajeunissement des publics. Mais au fond cela ne veut rien dire tant qu'on ne prend pas en considération à la fois le désir de culture et la situation sociale des individus. La vie – et particulièrement celle de ceux qui gagnent moins de 1 000 euros par mois – a engendré une précarité extrême vis-à-vis des pratiques culturelles. Pourtant le désir d'art et de culture est profond. De plus, l'offre culturelle sur le territoire national demeure très inégalement répartie.

En tant qu'universitaire et président d'université, vous avez un regard spécifique sur la population des jeunes et singulièrement des étudiants.

E. E. : Pierre Bourdieu en son temps avait tenté de mettre en évidence le fait que le diplôme joue un rôle fondamental dans les facilités d'accès à la culture. Cela reste vrai, mais les entrées sont multiples et d'autres chemins sont pris pour accéder à bien d'autres formes culturelles aujourd'hui. Je pense que la culture et les pratiques artistiques doivent être repensées pour être au cœur de la vie étudiante. Un très gros travail est fait dans nos universités et mérite d'être soutenu au plus haut point par toutes les équipes en charge de la politique des



▼
**Le modèle universitaire
[...] est la meilleure manière
de repérer et de former les
nouveaux talents**
▲

universités. Nous nous occupons de jeunes adultes qui deviennent des citoyens autonomes et qui ont en moyenne entre 6 et 7 euros par mois à consacrer à la culture une fois réglées toutes les autres dépenses afférentes à leur vie d'étudiant. Ils rebattent souvent, à partir de 18 ans, toutes leurs références culturelles et doivent pouvoir être accueillis au mieux dans les univers de l'art et la culture qui vont fonder une part importante de leur personnalité. Leur tend-on la main ? Pas toujours, la loi Hadopi, entre autres, a fait d'eux des pirates en puissance. C'est insupportable alors qu'ils tentent de s'approprier une part de culture de se voir sanctionner parce qu'ils ne respecteraient pas les règles. C'est nous qui sommes responsables du monde dont nous devons leur ouvrir les portes toutes grandes. Le Conseil de la création va expérimenter dans les semaines à venir une cinémathèque de l'étudiant, où seule la carte d'étudiant suffira pour accéder au patrimoine cinématographique mondial depuis son

ordinateur⁽²⁾ via les espaces numériques de travail.

Les dimensions culturelles sont-elles assez stimulées au sein du monde universitaire ? L'absence, pour l'essentiel, en France de formation à la création (cinéma, littérature...) joue-t-elle un rôle ? Le passage au modèle LM(D) des Écoles d'art y contribue-t-il ?

E. E. : La culture et l'art tant en termes de pratique que de formation doivent être approfondis dans nos projets. Un très grand travail est fait mais des moyens supplémentaires et une considération singulière devraient leur être accordés. Tout comme les Grandes Écoles devraient être intégrées dans nos universités, les filières artistiques devraient être le fait des universités. Tout simplement parce que le modèle universitaire, où tout le monde peut être formé, est la meilleure manière de repérer et de former les nouveaux talents, mais aussi parce qu'il n'y a rien de pire que d'être formé à part, dans des institutions spécifiques. On ne peut prétendre former à l'art et à la création en demeurant dans l'entre-soi. C'est pourquoi il nous faut faire évoluer notre enseignement supérieur, y compris en créant des postes dévolus aux artistes nationaux et internationaux. Enfin je crois que nos universités doivent aussi se présenter par le biais de leurs spécificités culturelles et qu'un étudiant doit pouvoir fonder le choix de l'une d'entre elles parce qu'il y trouvera là une chorale d'excellence, là une formation à l'écriture, là une vie associative intense, là une pratique théâtrale de haut niveau. C'est le sens du progrès et de l'ouverture dont l'université se doit d'être porteuse pour franchir le pas d'une modernisation nécessaire pour tous. On est très loin, vous en conviendrez, de la « culture pour chacun » défendue par certains politiques, mais beaucoup plus proche d'une culture pour tous, généreuse, ouverte et partagée. ●

Propos recueillis par Jean Fabbri

(1) Président de l'université d'Avignon et des pays du Vaucluse, membre de la commission Culture et université.

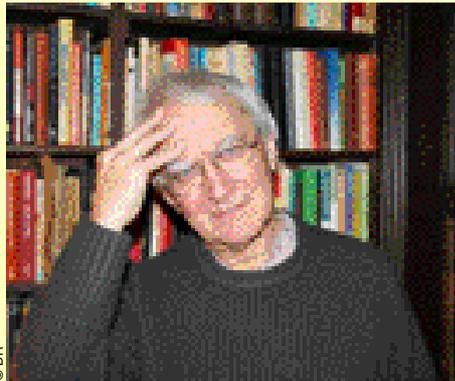
(2) http://conseil-creation-artistique.fr/Documents/Bilan_CCA.pdf

Découvrir Gerald Allan Cohen (1941-2009)

→ par Alain Policar

G. A. Cohen ou comment renouveler Marx en restant fidèle à la tradition qu'il a fondée.

Né au Canada, Cohen a étudié la philosophie à l'université d'Oxford, puis a enseigné à University College à Londres, avant d'obtenir une chaire à Oxford en Théorie sociale et politique et enfin, à la fin de sa vie, un poste de professeur de jurisprudence à University College. Parmi ces nombreux ouvrages, on retiendra *Karl Marx's Theory of History: A defence* (1978), ouvrage auquel il apportera de substantiels remaniements en 1988 dans *History, labour and Freedom*. Son texte le plus célèbre reste cependant *If You're an Egalitarian, How Come You're so Rich* en 1999, auquel sera consacré l'essentiel de mon article. Son dernier (très bref) livre, *Pourquoi pas le socialisme ?* (2009) est une bonne introduction à son œuvre. Il y montre que la cupidité et la peur constituent les principaux ressorts du marché et, ajoute-t-il, si ce n'est pas au capitalisme que l'on doit l'invention de ces



© DRH

Une société meilleure demeure
une société qui permet
à tous les êtres humains de faire
ce que seuls les êtres humains
peuvent faire – créer,
inventer, imaginer
d'autres mondes possibles.

sentiments, alors que la civilisation féodale avait le souci de les condamner, le capitalisme, au contraire, en fait l'apologie. Cohen est, avec John Roemer et Jon Elster, l'un des principaux représentants du marxisme analytique. Ce courant, qui s'est constitué entre 1979 et 1981 lorsque ses principaux protagonistes se rencontrèrent à Londres, reprend les grands thèmes de la tradition issue de Marx dans l'esprit de la philosophie anglo-saxonne contemporaine. À la philosophie de l'histoire se substitue une argumentation morale sur la meilleure société, la plus libre et la plus égale et l'approche holiste est délaissée au profit de l'individualisme méthodologique : « *Les marxistes analytiques s'opposent à l'assertion selon laquelle il faut décrire les formations sociales et les classes comme des entités ayant leurs propres lois de comportement qui ne sont pas fonction des comportements de leurs composantes individuelles* »⁽¹⁾.

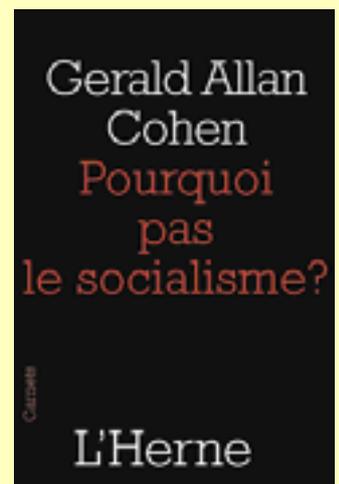
Il s'agit d'un changement de perspective considérable : les marxistes analytiques sont ainsi conduits à rejeter nombre des thèses marxistes classiques, comme les physiciens contemporains rejettent certaines thèses de Galilée et de Newton, tout en restant fidèles à la tradition qu'ils ont fondée. L'esprit de l'entreprise est remarquablement résumé par Elster : « *Il n'est pas possible aujourd'hui, sur le plan moral ou intellectuel, d'être marxiste au sens traditionnel. [...] Toutefois, je crois qu'il est possible d'être marxiste dans un sens du terme plutôt différent. Je pense que la majeure partie des thèses que pour ma part je considère comme vraies et importantes, je peux, d'une manière ou d'une autre, les faire remonter jusqu'à Marx. La critique de l'exploitation et de l'aliénation demeure centrale. Une société meilleure demeure une société qui permet à tous les êtres humains de faire ce que seuls les êtres humains peuvent faire – créer, inventer, imaginer d'autres mondes possibles* »⁽²⁾.

S'il est un auteur qui prenne au sérieux cette problématique, c'est bien Cohen. Il faut, pense-t-il, ne pas se contenter, si l'on cherche réellement à se préoccuper du sort des plus démunis, du principe de différence rawlsien. Celui-ci, en effet, ne prévoit aucune compensation à l'égard de ceux qui sont victimes de ce qu'il nomme la « *pure malchance* », notion qui renvoie à des effets sans rapport avec les risques pris délibérément, effets dont ils ne sont aucunement responsables. L'idée de base est que notre situation, au sens global du terme (conditions socio-économiques initiales, capacités naturelles, malchance), est le résultat d'une loterie : en conséquence, elle mérite compensation pour ceux qui ont tiré les mauvais numéros. Jusqu'où doit donc aller la préoccupation égalitaire ?

Cohen part de la conception de la justice rawlsienne pour critiquer l'étendue des inégalités socio-économiques que Rawls tolère, en particulier dans le

principe de différence. Ce dernier implique que des inégalités socio-économiques peuvent être tolérées s'il s'avère qu'un degré d'égalité plus important amènerait une détérioration du sort des plus défavorisés dans la société. Cohen remarque que l'on peut ainsi être conduit à accepter une société totalement inégalitaire - les plus productifs ne tolérant alors aucune taxation - à une société totalement égalitaire, les plus productifs étant au contraire prêts à consacrer tout leur temps à la création d'un revenu redistribuable.

Il y aurait donc un flottement au cœur même de la problématique rawlsienne : faute de théorie de l'histoire, et plus précisément de théorie éthique, voire critique de l'histoire, elle ne parviendrait pas à saisir la dialectique entre le désirable et le réalisable. D'après Cohen, les critiques égalitaristes, en doutant de la capacité des individus, dans une société fondée sur les principes de justice, à choisir la fraternité plutôt que la poursuite égoïste de leur intérêt, touchent un point fondamental : si nous étions capables de manifester plus de solidarité à l'égard de nos concitoyens, si nous étions attachés à une éthique publique prônant la coopération, bref si nous étions plus fraternels, la justice distributive serait-elle encore fondée à revendiquer sa priorité dans le catalogue des vertus sociales ? ●



(1) Cohen, « Engagement sans vénération. Réflexions sur le marxisme analytique », in *Un siècle de philosophie. 1900-2000*, Paris, Gallimard, 2000, p. 625.

(2) Elster, *Karl Marx, une interprétation analytique*, Paris, PUF, 1989, p. 711.

Et dire que le beau canapé en cuir de maman a fini à la benne... Tout ça à cause d'une canalisation qui a lâché, juste le week-end où je n'étais pas là. Et comme je n'ai pas un salaire mirobolant, je me voyais déjà racheter un pauvre clic-clac. Heureusement, je suis à la MAIF. Grâce à mon contrat habitation, j'ai pu racheter un aussi beau canapé. Et en plus, ma mère a insisté pour m'offrir les coussins assortis.

Floriane - Documentaliste à Ivry.



ASSURANCE HABITATION « RAQVAM »
Réalisez un devis personnalisé en quelques clics sur maif.fr



ASSURANCE HABITATION